



FICHE D'INSCRIPTION ETE 2017

JUAN LES PINS

Cette fiche est à retourner par mail : edvpontdulys@sr-antibes.fr ou par courrier : Société des Régates d'Antibes, Ecole de voile, Quai du Fort Carré - Port Vauban, 06600 ANTIBES

pour réservation qui ne sera validée qu'après réception du règlement

COORDONNÉES DU PRATIQUANT :

AFIN D'ÉVITER LES ERREURS, VEUILLEZ REMPLIR CE DOCUMENT EN LETTRES CAPITALES.

Nom : Prénom : Né(e) :/...../.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Numéro de téléphone : E-mail :

AUTORISATIONS PARENTALES (conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978)

Je soussigné(e), (nom et prénom), tuteur légal ou responsable de l'inscrit :

- atteste de sa capacité à effectuer 25 mètres à la nage sans craindre de mettre la tête sous l'eau. Oui / Non
- Accepte que les photos ou films sur lesquels figure votre enfant puissent être utilisés par la SRA à des fins professionnelles, tels que les brochures, ... en aucun cas, la SRA ne cèdera les droits d'exploitation à des tiers. Oui / Non
- Autorise la SRA à prendre toute mesure en cas d'accident, y compris l'hospitalisation. Oui / Non

SEMAINE(S) SOUHAITÉE(S) :

DU AU DU AU

NOS STAGES :

	SUPPORT	Âge De Pratique	Niveau MINIMUM Requis *	Horaires De Pratique	TARIFS **	VOTRE CHOIX
MATIN	MOUSSAILLONS MATELOT	DE 5 À 9 ANS	DEBUTANT	de 9h30 À 12h30	190 €	<input type="checkbox"/>
APRÈS MIDI *	CATAMARAN *	DE 10 À 16 ANS	DEBUTANT A PERF	de 14h À 17h	200 €	<input type="checkbox"/>

* : l'école de voile se réserve le droit de changer l'élève de groupe sans préavis, si les conditions requises ne sont pas remplies.

** : tarifs assurance incluse. Une remise est accordée à partir du 2^{ème} élève de la même famille, ou à partir de la 2^{ème} semaine de pratique, nous consulter pour le montant.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations réglementaires formulées ci-dessous.

Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Fait à Le //20.....

Merci de lire attentivement ces informations

Information réglementaire - Article L 321-4 du code du sport

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règlement intérieur

Il est affiché dans l'école de voile et mis à disposition sur simple demande.

Inscription

La tarification inclut l'encadrement, le Passeport Voile Régionalisé et la totalité du matériel nautique nécessaire à la navigation.

L'âge minimum pour l'ensemble des activités est indiqué sur la fiche d'inscription.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Réservation

Par mail : à edvpontdulys@sr-antibes.fr

Par courrier : Joindre la fiche d'inscription + le règlement du stage par chèque à l'ordre de la S.R. Antibes, ou en ligne via notre site internet.

Sur place : par chèque, CB et espèces.

La réservation est effective à compter de la réception du règlement.

Dans tous les cas, le règlement devra être effectué avant le début du stage.

Aucune inscription ne s'effectuera par téléphone.

Annulation

Au-delà de 14 jours précédant le début du stage : Remboursement sous la forme d'un avoir.

Entre 0 et 14 jours précédant le début du stage : Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.

Aucun remboursement ou avoir ne sera accordé à compter du premier jour de stage.

Annulation pour cause d'intempéries (règlement intérieur)

L'annulation partielle ou totale d'une séance pour des raisons de sécurité relève de la seule responsabilité du Chef de Base ou du RTQ désigné.

Cette annulation faisant partie intégrante d'une activité de pleine nature, elle ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir. Cependant, dans un souci de qualité de service, et dès que cela est rendu possible par les effectifs ou la programmation des activités, le chef de base aura autorité pour organiser une ou plusieurs séances de récupération.

Habillement conseillé

Chaussure, tee-shirt, casquette, short, lunettes de soleil et crème solaire.

Vestiaires

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou d'incident intervenant en dehors de l'activité elle-même.